

Nous ne parlons point de ces terres appauvries, mal cultivées et mal tenues, où les pâturages n'offrent aux animaux que de rares touffes d'herbes, au milieu même de l'été. Sur de tels pâturages pouvons-nous raisonnablement espérer que les vaches donneront une quantité de lait suffisante même pour payer leurs frais d'entretien? Evidemment non. Sur de tels pâturages on n'engraisse pas non plus les animaux, mais on les désengraisse; si toutefois ils sont susceptibles d'être désengraissés.

Et cependant que de pâturages de cette triste nature ne voyons-nous pas dans nos campagnes?

Comment, avec de telles terres, pouvons-nous espérer réaliser des profits par la fabrication du beurre? comment les propriétaires de ces terres peuvent-ils se livrer à l'engraissement du bétail d'une manière profitable? Qu'on y songe sérieusement, et que l'on prenne la résolution d'accorder à nos prairies des soins intelligents une attention constante afin de les mettre en bon état de production.

Choses et autres.

Le "Grip".—On nous informe que le Grip a fait des arrangements spéciaux avec les compagnies du télégraphe et des artistes, qui lui permettront de faire, en fait de journal illustré ce qui n'a jamais été tenté jusqu'ici, pour mercredi, le 23 février, le lendemain des élections générales. Ce jour-là, le Grip paraîtra en une édition de 24 pages, avec un grand carton double en trois couleurs, donnant, sous forme d'illustrations, le résultat des élections.

La première et la dernière page seront aussi en couleurs. Cette édition sera envoyée à tous les souscripteurs réguliers gratis, mais on la vendra à d'autres, 10 cents.

Adresser Grip Toronto, ou le demander à votre libraire.

Premier bulletin de la "Ferme centrale expérimentale" établie à Ottawa.—Nous avons reçu le premier bulletin, daté du 12 février, de la ferme centrale expérimentale établie en vertu d'une loi passée en 1886.

Le directeur est M. W. Saunders, qui publie ce bulletin sur l'ordre du ministre de l'Agriculture.

La loi de 1886 autorise l'établissement d'une ferme expérimentale pour les provinces d'Ontario et de Québec réunies. La même loi en établit une autre pour les provinces maritimes, aussi une pour Manitoba, une pour les Territoires du Nord-Ouest et une pour la Colombie Britannique.

La ferme centrale est établie à trois milles de la cité d'Ottawa. Elle se compose de 460 acres de terre; son exploitation est commencée d'après les méthodes agricoles les plus modernes.

La visite de ces différentes fermes sera très instructive, ainsi que la lecture des rapports que l'on publiera de temps à autres sur leurs progrès et les résultats obtenus.

Nos abonnés pourront obtenir ce bulletin gratuitement en s'adressant directement à M. Wm. Saunders, Directeur de la Ferme expérimentale centrale, à Ottawa.

RECETTES

Moyen de conserver la farine.

Pour conserver la farine, il faut la garder sur un plancher de bois: elle ne se conserve pas aussi bien sur les carreaux que sur les planches. Il faut même avoir l'attention qu'elle ne touche pas aux murs, la chaux étant contraire à sa conservation. Il ne faut pas non plus que le plancher du grenier où on la place soit au-dessus d'une étable ou à portée d'un fumier.

On la préserve des mites en mettant dans les tas de farine des verges ou rameaux d'érable dépouillés de feuilles. La farine qu'on doit conserver longtemps, doit provenir d'un blé moulu au commencement de l'hiver: on la blute dès qu'elle est moulue, on la met par couches de 9 pouces dans des tonneaux qui ferment bien, on la tasse au moyen d'un pilon de fer, on remet le couvercle du tonneau, et on le couvre de gou-

dron chaud pour le rendre impénétrable à l'air et à l'humidité. Lorsqu'on veut retirer de la farine pour s'en servir, on l'enlève au moyen d'une raclaire; on l'écrase à la main, et on la passe au tamis pour mieux opérer la trituration des grumeaux qui se sont formés.

Moyen d'obtenir des concombres et des tomates de bonne heure.

Placez des morceaux de tourbe renversés sous la surface du sol dans une couche chaude, et semez de la graine dessus. Aussitôt que le temps des gelées du printemps sera passé, levez avec soin les morceaux de tourbe avec les plantes croissantes, et mettez-les dans un terrain bien engraisé, où ils compléteront leur croissance. Ils ne souffrent aucun tort de ce changement. S'il y avait ensuite apparence d'une gelée, couvrez-les avec des boîtes ou autre chose plus convenable.

Ne semez pas entre les rangs, comme d'ordinaire de la laitue, des raves ou des choux; ils rendraient certainement la couche trop épaisse et couverte avant la maturité des concombres ou des tomates.

Si les opérations qui précèdent sont faites avec soin, on peut avoir des concombres huit ou neuf semaines, et des tomates quinze ou seize semaines après la semence.

District de Kamouraska

COUR DE CIRCUIT.

No. 8236

ANTOINE GAGNON, de la paroisse de la Rivière-Ouelle, marchand,

Demandeur,

vs.

CHARLES BEAUPRÉ, junior, de la paroisse de St Pacôme, Défendeur.

Il est ordonné au défendeur de comparaitre dans les deux mois;

P. LANGLAIS,
G. C. C.

Fraserville, 12 février 1887.

Vraie Copie,

J. A. M. GAGNON,

Proc. du demandeur.

17 février, 1887.

Terre à vendre.

Une magnifique terre, en bon état de culture, de trois arpents et demi sur quarante-deux arpents de profondeur, située au Village de St Roch des Aulnaies, voisin de Jean-Baptiste Dupuis, éor., près des écoles, du moulin à farine, des magasins et de la fromagerie, avec maison, grange et autres bâtisses. L'eau en abondance est à proximité de la maison et des bâtiments.

Pour les conditions de vente, s'adresser à

EUSEBE PELLETIER

Au Village de St Roch des Aulnaies.

A vendre par M. Eusebe Pelletier, une bonne vache laitière Ayrshire, avec pedigree, provenant de la ferme de M. L. Gibb. Prix: \$30.

3 février 1887.

A VENDRE

Bétail Ayrshire: veaux mâles et génisses, pure race, avec pedigree.

Aussi: Moutons Cotswold, de choix. S'adresser à

J. B. BEAUDRY,

St Marc, Comté Verchères, P. Q.